

PROCES VERBAL
DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE
L'ELECTION D'UN MAIRE ET DE TROIS ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le jeudi 28 mai à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles III de l'article 19 de la loi 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités locales.

Date de la convocation : 18 mai 2020

Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid-Gabriel FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Lucie MARCILLAT, Patricia FAGON, Baptiste DESBOIS, Dolorès LOTTON, Sébastien AUTRET, Jean-Luc CORRE, Laurent FAVE, Didier CUELLO.

Absente : Murielle LECOEUICHE

Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 14 - votants : 14

* * *

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-René LE GUEN, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal de l'élection du 15 mars 2020 et a déclaré installés Sébastien AUTRET, Jean-Pierre COAT, Jean-Luc CORRE, Didier CUELLO, Baptiste DESBOIS, Patricia FAGON, Wahid-Gabriel FARHAT, Laurent FAVE, Lynda JAOUEN, Murielle LECOEUICHE, Gaëlle LEFEVRE, Hervé LIEGEOIS, Dolorès LOTTON, Lucie MARCILLAT, Hélène VELLY dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur Hervé LIEGEOIS, le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Lucie MARCILLAT.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Jean-Luc CORRE, Hélène VELLY.

ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 du Code des Collectivités locales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code des Collectivités territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13
Majorité absolue : 7
A obtenu : Monsieur Hervé LIEGEOIS : 13 voix (treize)

Monsieur Hervé LIEGEOIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé

* * * * *

CHOIX DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal ayant le choix du nombre d'Adjoints, dans la limite de 30 % du nombre de ses Conseillers Municipaux, le Maire propose de fixer le nombre des postes d'Adjoints à trois.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

* * * * *

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS élu Maire, à l'élection du premier Adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13
Majorité absolue : 7
A obtenu : Monsieur Jean-Pierre COAT : 13 voix (treize)

Monsieur Jean-Pierre COAT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Adjoint-Maire et a été immédiatement installé.

* * * * *

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième Adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : Madame Lynda JAOUEN : 14 voix (quatorze)

Madame Lynda JAOUEN ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} Adjoint-Maire et a été immédiatement installée.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS élu Maire, à l'élection du troisième Adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu : Monsieur Wahid-Gabriel FARHAT : 14 voix (quatorze)

Monsieur Wahid-Gabriel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Adjoint-Maire et a été immédiatement installé.

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Chaque Conseiller Municipal de voit remettre la « Charte de l'Elu Local » dont Monsieur le Maire en fait lecture.

CLOTURE DU PROCES-VERBAL A 19 h 33